

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Label Pays d'Art et Histoire – Demande de soutien financier 2012

Mesdames, Messieurs,

Le 13 février 2012, la communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais a signé une convention pluriannuelle pour la mise en oeuvre du label de Pays d'Art et Histoire.

Cette convention prévoit une aide de l'Etat pour le fonctionnement, notamment sur le poste de l'animateur du label, ainsi que sur les opérations d'animation et de sensibilisations retenues par la DRAC de Poitou-Charentes.

Il convient de solliciter cette aide au titre de l'année 2012.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa I – 1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de développement économique, notamment touristique,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 1er février 2010 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la convention pluriannuelle du Pays d'Art et Histoire signée avec l'Etat le 13 février 2012,

CONSIDERANT le recrutement de l'animateur du Pays d'Art et Histoire opéré à compter du 1er septembre 2012,

CONSIDERANT que le budget 2012 (du 01/09/2012 au 31/12/2012) affecté au label est de 32 400 €, conformément au tableau ci-dessous,

CONSIDERANT que le dossier de demande de soutien financier est conforme au cahier des charges défini dans la convention,

Le bureau de la communauté d'agglomération, ayant délibéré, décide :

- ◆ de solliciter une aide auprès de l'Etat d'un montant de 16 200 € (soit 6 000 € pour le poste d'animateur de l'architecture et du patrimoine et 10 200 € pour les actions de valorisation du patrimoine)
- ◆ d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du bureau prise par délégation**

du 1er octobre 2012

n° 7

page 2/2

**BUDGET GLOBAL PAYS D'ART ET HISTOIRE
2012****ANIMATEUR PAYS ART ET HISTOIRE (DU 1er/09/12 AU 31/12/12)**

| POSTES BUDGETAIRES | DEPENSES GLOBALES € | SUBVENTION DRAC |
|---------------------------|----------------------------|------------------------|
| Salaire | 12 000 € | 50,00 % (soit 6000 €) |
| SOUS-TOTAL € | 12 000 € | 6 000 € |

PROGRAMME D'ACTIONS :

| POSTES BUDGETAIRES | DEPENSES GLOBALES € | SUBVENTION DRAC |
|--|----------------------------|------------------------|
| Animations jeune public hors temps scolaire (ateliers, visites, exposition) | 3 400 € | 50 % (soit 1700 €) |
| Politique d'éducation artistique et culturelle : création de mallettes pédagogiques, édition | 5 000 € | 50 % (soit 2500 €) |
| Editions : Laissez-vous conter le Pays Châtelleraudais, Laissez-vous conter la Manufacture | 7 000 € | 50 % (soit 3500 €) |
| Actions Journées du Patrimoine 2012 | 5 000 € | 50 % (soit 2500 €) |
| SOUS-TOTAL € | 20 400 € | 10 200 € |
| TOTAL € | 32 400 € | 16 200 € |

Soit un budget global de 32 400 €, dont 16 200 € subventionnés par la DRAC Poitou Charentes selon la Convention Pays d'art et d'histoire.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 09/10/12, n° 6845
Publié au siège de la CAPC, le 03/10/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice générale adjointe
Emmanuelle ADAM